

Question :

Combien de tétées faut-il pour que le nourrisson devienne le fils de la femme qui l'a allaité ? Quel est le lien de parenté qui me relie, en tant que mère, aux filles de la femme qui a allaité mon fils qui est devenu ainsi leur frère de lait ?

Réponse :

L'allaitement qui crée des liens de parenté doit contenir absolument cinq tétées déterminées ou plus. Le nourrisson doit téter durant ses deux premières années, et la tétée correspond au fait que l'enfant prenne le sein et en absorbe le lait qui en sort puis le laisse. Ceci correspond à une tétée. S'il revient pour faire la même chose, cela est considéré comme une deuxième tétée, et ainsi de suite jusqu'à atteindre les cinq tétées ou plus, que cela se produise au même moment ou à des moments distincts. En se basant sur cela, les enfants de la femme qui a allaité votre fils sont des frères de lait pour lui, qu'ils soient filles ou garçons. Et quant au lien de parenté par rapport à vous, ce sont des étrangers pour vous, et ne sont pas des Mahrams (le conjoint ou un parent avec qui le mariage est interdit) pour vous.

Qu'Allah vous accorde la réussite et que les prières et le salut soient sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Vice-président	Président
`Abd-Allah ibn Qa`oud	`Abd-Allah ibn Ghoudayân	`Abd-Ar-Razâq `Affifi	`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

